

**ANNEE 2021  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE CRUSCADES  
SEANCE N° 6**

**Date :** 26/10/2021

**Heure :** 18h

**Lieu :** Mairie - Salle du Conseil

**Membres du conseil municipal :**

PRESENTS	ABSENTS
MORASSUTTI Jean-Claude	
REFALO Jean-Yves	Absent donne pouvoir à Daniel DELVAL
MIQUEL Christian	
MIQUEL Christophe	
SALLES Jean-Noël	
CIANNI Fabien	
DELVAL Daniel	
FABRIS Angel	Absent
FERNANDEZ Franck	Absent donne pouvoir à Jean-Claude MORASSUTTI
MALFAZ David	
MALFAZ Véronique	Absente donne pouvoir à David MALFAZ
PEREZ Jacqueline	
PHAM-LE-THANH Daniel	
VACHER Fabien	Absent
VERGNETTES Romain	

<b>Sur convocation en date du :</b>	<b>21/10/2021</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>10</b>
<b>Nombre de conseillers absents :</b>	<b>05</b>

Monsieur VERGNETTES Romain a été nommé(e) secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude MORASSUTTI, ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

**1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/07/2021**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08/07/2021 est soumis à l'approbation des membres du conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
Où l'exposé,  
APPROUVE le procès-verbal tel que présenté.

**2) M14-M49 : DECISIONS MODIFICATIVES**  
**DELIBERATION 36**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits et crédits supplémentaires à la M14 à la M49, et propose les décisions modificatives ci-dessous :

**M14**

Crédits à ouvrir					
Sens	Section	chapitre	Article/OP	Objet	Montant
D	F	68	6817	Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	36.23€
D	I	041	2112 / OPFI	Terrains de voirie	100.00€
R	I	041	1328 / OPFI	autres	100.00€
				<b>TOTAL</b>	<b>236.23€</b>

Crédits à réduire					
Sens	Section	chapitre	Article/OP	Objet	Montant
D	F	022	022	Dépenses imprévues	-36.23€
D	I	020	020 / OPFI	Dépenses imprévues	-100.00€
R	I	13	1321 / OPNI	Etat et établissements nationaux	-100.00€
				TOTAL	- <b>236.23€</b>

**M 49**

Crédits à ouvrir					
Sens	Section	chapitre	Article/OP	Objet	Montant
D	F	68	6817	Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	952.71€
				TOTAL	<b>952.71€</b>

Crédits à réduire					
Sens	Section	chapitre	article	Objet	Montant
D	F	022	022	Dépenses imprévues	-952.71€
				TOTAL	<b>-952.71€</b>

Le Conseil Municipal  
*Où l'exposé et après avoir délibéré*  
 Par 13 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

**ACCEPTE** les virements de crédits ci-dessus mentionnés, sur les budgets 2021 : M14 et M49,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**3) M49 : PROPOSITION D'AUGMENTATION DE LA TAXE DE RACCORDEMENT A L'EAU POTABLE ET DE LA PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
**DELIBERATION 37**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que d'importants travaux sont réalisés sur les réseaux communaux d'eau potable et d'assainissement qui sont vétustes. Afin de pouvoir assurer la continuité de cet entretien pour les années à venir, il propose l'augmentation des taxes de raccordement à l'eau potable, ainsi que la participation à l'assainissement collectif (PAC) et suggère que les tarifs suivants :

- Taxes de raccordement à l'eau potable : 500€
- Participation à l'assainissement collectif (PAC) : 2 000€

S'appliquent pour tout permis de construire déposé à compter du 01/01/2022.

Le Conseil Municipal  
*Où l'exposé et après avoir délibéré*  
 Par : 13 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

**Approuve** la proposition d'augmentation : Taxes de raccordement à l'eau potable : 500€ - Participation à l'assainissement collectif (PAC) : 2 000€, qui s'appliquera à compter du 01/01/2022, à tout permis de construire déposé.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**4) M49 - DEMANDE DE SUBVENTIONS : SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE/SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**  
**DELIBERATION 38**

Le Conseil Municipal de CRUSCADES  
 Après avoir délibéré  
 Par : **13** voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

et sur proposition de Monsieur le Maire,

- **DECIDE** de réaliser la mise à jour du **SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE** pour un montant total hors taxe estimé de **34 815€ HT**

- **DECIDE** de demander une aide financière aussi élevée que possible, au Département de l'Aude et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

- **DECIDE** de réaliser la mise à jour du **SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT** pour un montant total hors taxe estimé de **33 700€ HT**

- **DECIDE** de demander une aide financière aussi élevée que possible, au Département de l'Aude et à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

- **APPROUVE** le règlement du Département de l'Aude pour l'attribution de ces aides,

- **APPROUVE** le règlement de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'attribution de ces aides,

- **PREND ACTE** que :

- Les opérations éventuellement subventionnées devront être engagées dans les deux ans qui suivent la date de notification de l'aide,
- La durée totale de validité des subventions est de quatre ans à compter de la date de notification.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de ces affaires.

**5) POLICE MUNICIPALE : CONVENTION DE MISE EN COMMUN DE L'AGENT DE POLICE MUNICIPALE ET DE SES EQUIPEMENTS**  
**DELIBERATION 39**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par convention en date du 28/10/2015 les communes de FABREZAN, FERRALS LES CORBIERES, FONTCOUVERTE, CRUSCADES, BOUTENAC et LUC SUR ORBIEU, ont acté les modalités de mutualisation d'un service de police Municipale.

Considérant que depuis cette date et le départ par voie de mutation de l'agent initialement recruté, il convient d'établir une nouvelle convention afin d'actualiser plusieurs points :

- Nom de l'agent mis à disposition
- répartition des horaires de l'agent, la commune de FABREZAN ayant souhaité réduire le temps d'intervention du policier municipal de 5 heures (5,5 H au lieu de 10,5 H) à compter du 01/01/2021. Ces 5 heures sont réparties entre les communes de CRUSCADES (+ 1H), BOUTENAC (+ 2H) et LUC SUR ORBIEU (+ 2H)
- équipement de l'agent

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L 512-1 à L 512-3 relatifs à la mise en commun des agents de police municipale,

**Vu** la précédente convention en date du 28/10/2015 relative à la mise en commun d'un agent de police municipale et de ses équipements entre les communes de FABREZAN, FERRALS LES CORBIERES, FONTCOUVERTE, CRUSCADES, BOUTENAC et LUC SUR ORBIEU,

**Vu** l'arrêté municipal de Monsieur le Maire de FERRALS LES CORBIERES en date du 14/10/2020 portant nomination par voie de mutation de Monsieur MIRO Olivier au grade de Gardien-Brigadier à compter du 19/10/2020,

Le Conseil Municipal

*Où il l'exposé et après avoir délibéré*

Par : 13 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

**Approuve** la nouvelle convention de mise en commun d'un agent de police municipale et de ses équipements sur le territoire des communes de FABREZAN, FERRALS LES

CORBIERES, FONTCOUVERTE, CRUSCADES, BOUTENAC, et LUC SUR ORBIEU, actualisée.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

**Rappelle** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021 de la collectivité et seront inscrits aux budgets suivants.

**6) CCRLCM : CONVENTION DE FACTURATION POUR FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE – TARIFS CANTINE AU 01/01/2022**  
**DELIBERATION 40**

Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté des communes de la région lézignannaise corbières minervois (CCRLCM) nous a fait parvenir la convention de facturation pour la fourniture et la livraison des repas pour le restaurant scolaire – liaison froide – pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022, les tarifs sont les suivants :

- les repas « enfant maternelle » à **4.23€**
- les repas « enfant primaire » à **4.50€**
- les repas adultes à **5,35€**
- les repas pique-nique à **4.65€**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis la création du service cantine, la commune a décidé de facturer aux familles les repas de la cantine scolaire à prix coûtant. Il propose donc qu'à compter du 01/01/2022, les tarifs soient alignés sur les prix facturés à la commune.

Le Conseil Municipal

*Où l'exposé et après avoir délibéré*

Par : 13 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de facturation pour la fourniture et la livraison des repas liaison froide pour le restaurant scolaire pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022,
- **APPROUVE** l'application des tarifs suivants pour les repas scolaires facturés aux familles : « enfant maternelle » **4.23€**, « enfant primaire » **4.50€**, adultes **5,35€**, repas pique-nique à **4.65€** à compter du 01/01/2022.

**7) NUMEROTATION PARCELLES DEVENUES CONSTRUCTIBLES RUE DU MERLOT ET RUE CABERNET-SAUVIGNON**  
**DELIBERATION 41**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'étant donné que des parcelles de la ZAC des Horts sont devenues constructibles, elles doivent être numérotées :

**Rue Cabernet Sauvignon**

- **7bis** Rue Cabernet Sauvignon parcelle B349
- **9 bis** Rue Cabernet Sauvignon parcelle B348 et 345
- **11bis** Rue Cabernet Sauvignon parcelle B344
- **13bis** Rue Cabernet Sauvignon parcelle B343

**Rue du Merlot**

- **1bis** Rue du Merlot parcelle A 679
- **3bis** Rue du Merlot parcelle A 678
- **5bis** Rue du Merlot parcelle A 677
- **7bis** Rue du Merlot parcelle A 676
- **9bis** Rue du Merlot parcelle A 675
- **11bis** Rue du Merlot parcelle A 674

Le Conseil Municipal

*Où l'exposé et après avoir délibéré*

Par : 13 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

**APPROUVE** la numérotation telle que mentionnée ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**8) ACHAT DE LA PARCELLE B388 SAINT MICHEL LE GRAND ALA SAFER**  
**DELIBERATION 42**

Monsieur le Maire explique au conseil que la parcelle B 388 sise au lieu-dit Saint Michel le Grand est à vendre. Il propose que la commune se porte acquéreur de cette parcelle, auprès de la SAFER, pour ensuite la mettre à disposition d'un jeune agriculteur.

Le Conseil Municipal

*Oui l'exposé et après avoir délibéré*

Par : 12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Romain VERGNETTES en tant que jeune agriculteur, potentiellement concerné par le dossier est sorti de la salle et n'a pas participé au vote ni au débat

**ACCEPTE la proposition** de Monsieur le Maire de s'adresser à la SAFER pour l'achat de la parcelle B 388 lieu-dit saint Michel le Grand, pour ensuite la mettre à disposition d'un jeune agriculteur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**9) QUESTIONS DIVERSES**

**Condoléances** : Remerciements de la famille HEYER Pierre suite au décès de leur petite fille.  
Remerciements de la famille CIANNI suite au décès du papa de Fabien.

**STATISTIQUES PRIX IMMOBILIER SUR LA COMMUNE SUR LES 5 DERNIERES ANNEES :**

	Nombre de ventes	Valeur Moyenne
2017	10	183 000€
2018	13	193 350€
2019	16	207 000€
2020	13	207 200€
2021	11	248 400€
Total ventes	63	

**POLICE MUNICIPALE : Bilan d'activité sur 1 an :**

- 14 rapports d'interventions
  - ✓ 7 différends/altercations
  - ✓ 3 dépôts sauvages
  - ✓ 3 divagations animaux
  - ✓ 1 Travaux non déclarés
- 12 procès-verbaux
  - ✓ 6 excès de vitesse
  - ✓ 4 dépôts sauvages
  - ✓ 2 stationnements interdits

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à : 18h30

**Le (la) secrétaire de séance : VERGNETTES Romain**

Signature du Président de séance

Signature du Secrétaire de séance